



Direction Générale des Études Technologiques
Institut Supérieur des Études Technologiques de Ksar Hellal

PAQ-Développement de la Gestion Stratégique des Etablissements, PAQ-DGSE

TERMES DE RÉFÉRENCE

Pour la

**Coordination pédagogique et technique du projet de renforcement de
capacités de l'équipe PAQ-DGSE dans la gestion et suivi des projets au sein
de l'Institut Supérieur des Études Technologiques de Ksar Hellal.**

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DE L'ACTION.....	2
2. OBJECTIFS DE LA MISSION	3
3. BENEFICITAIRE DE LA MISSION	3
4. TACHES A REALISER.....	3
5. LIVRABLES	4
6. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION	4
7. QUALIFICATIONS ET PROFIL DU CONSULTANT.....	4
8. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTERET	5
9. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT	5
10.CONFLIT D'INTERET	6
11.CONFIDENTIALITE	6

1. CONTEXTE DE L'ACTION

Dans le cadre du second Projets d'Appui à la Réforme de l'Enseignement Supérieur financé en partie par l'accord de prêt n° 8590-TN entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), le MESRS a lancé un nouveau Fonds d'Innovation : le PAQ pour le Développement de la Gestion Stratégique des Universités (PAQ-DGSE) avec l'objectif de faciliter et d'accélérer la migration des universités publiques vers davantage d'autonomie institutionnelle, de redevabilité et de performance. Le Fonds PAQ-DGSE vise en particulier à appuyer chaque établissement bénéficiaire dans son propre projet de modernisation et s'articule autour des notions suivantes :

1. L'auto-évaluation institutionnelle, pour mesurer ses forces et faiblesses sur une base réaliste et dégager des pistes de développement ;
2. Le Plan d'Orientation Stratégique, pour afficher ses priorités de développement ;
3. Le Contrat avec le MESRS, qui concrétise l'engagement de l'État sur des objectifs de progrès partagés avec l'université bénéficiaire ;
4. Le financement basé sur la performance, qui incite établissement bénéficiaire à améliorer son efficacité dans la mise en œuvre du contrat et à la maintenir.

Dans ce contexte, **l'Institut Supérieur des Études Technologiques de Ksar Hellal** a reçu une allocation PAQ pour le financement de son Projet de Développement de la Gestion Stratégique de **l'Institut Supérieur des Études Technologiques de Ksar Hellal** « *Modernisation, bonne Gouvernance et renforcement de l'Employabilité à l'ISET KH (Projet MGE - ISET KH)* »

Dans le cadre de ce projet, **l'Institut Supérieur des Études Technologiques de Ksar Hellal**

invite, par la présente demande, les organismes intéressés ou consultants individuels à manifester leur intérêt pour assurer la coordination pédagogique et technique du projet de renforcement des capacités de l'équipe PAQ-DGSE en gestion et suivi des projets.

Les organismes intéressés à réaliser les services décrits dans les termes de références, téléchargeables sur le site de l'ISET de Ksar Hellal: <http://www.isetkh.rnu.tn> doivent fournir les informations pertinentes montrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées et particulièrement :

- Une lettre de candidature, dûment datée et signée, au nom de Monsieur le directeur de l'ISET ksar Hellal;
- Toute information indiquant que le consultant a l'expérience et les compétences nécessaires et qu'il dispose d'experts qualifiés pour exécuter lesdits services selon le modèle de CV joint aux termes de références (maximum 6 pages)

Les manifestations d'intérêts doivent parvenir par voie de poste, ou déposées directement au bureau d'ordre l'ISET Ksar Hellal, à l'adresse ci-dessous, **et ce au plus tard le ??/ ??/2021 à 12 heures 00mn**, heure locale, avec la mention suivante :

« Ne pas ouvrir, manifestation d'intérêt pour le renforcement des capacités de l'équipe PAQ-DGSE en gestion et suivi de projets *Projet PAQ-DGSE/ l'ISET Ksar Hellal*
»

**Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Ksar Hellal, Avenue Hadj Ali Soua
5070 Ksar Hellal, Tunisie**

NB/ Les négociations et la signature du contrat doit être faite au plus tard une semaine après la sélection du Bureau d'étude ou du consultant individuel.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de la mission est le développement des compétences des membres de l'équipe de pilotage et d'exécution du projet PAQ-DGSE de l'Institut Supérieur des Études Technologiques de Ksar Hellal afin de réussir la mise en œuvre et la gestion du projet au sein de l'établissement.

3. BENEFICITAIRE DE LA MISSION

1. **Structure** : L'ISET de Ksar Hellal
2. **Personnes** :
 - Membres du comité PAQ-DGSE
3. **Lieu de formation** : La formation aura lieu à l'ISET Ksar Hellal

4. TACHES A REALISER

Sur la base des objectifs fixés pour la mission, le consultant aura à réaliser les tâches suivantes sous l'autorité de **l'Institut Supérieur des Études Technologiques de Ksar Hellal** :

- Elaborer un plan de mise en œuvre de la formation.
- Organiser la mise en œuvre des activités de formation programmées au profit des membres du comité PAQ-DGSE de **l'Institut Supérieur des Études Technologiques de Ksar Hellal** comme suit :
 - Formation des membres du comité PAQ-DGSE en gestion de projets
 - Formation des membres du comité PAQ-DGSE dans la rédaction de manuel de procédures.
 - Formation des membres du comité PAQ-DGSE dans l'élaboration de cahier de charge pour consultations, exécution et suivi des marchés.

- S'assurer de la qualité des formations programmées (programmes, supports, mise en œuvre) et présenter aux prestataires des formations, toute proposition de mesures correctives s'il y a lieu ;
- Evaluer l'atteinte des objectifs de formation et le degré de satisfaction des bénéficiaires par le biais de questionnaires auprès des candidats ;
- Rendre compte dans le cadre d'un rapport de synthèse au terme de chaque étape énumérée ci-dessus, transmis à **l'Institut Supérieur des Études Technologiques de Ksar Hellal** et au Coordinateur du Projet PAQ-DGSE **l'Institut Supérieur des Études Technologiques de Ksar Hellal**, de l'avancement et de la concrétisation de l'activité correspondante.

5. LIVRABLES

1. Attestation de formation des membres de comité PAQ-DGSE dans les thèmes cités ci-dessus.
2. Rapports d'avancement au terme de chaque action comportant les listes de présence des participants à la formation ainsi que les différents supports de formation en annexe.

Les livrables, rédigés en langue française, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par **de l'Institut Supérieur des Études Technologiques de Ksar Hellal** et le comité de suivi du projet **PAQ/DGSE de l'Institut Supérieur des Études Technologiques de Ksar Hellal**. Une fois validés, tous les rapports seront remis à **de l'Institut Supérieur des Études Technologiques de Ksar Hellal** en version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). L'envoi du rapport final de la mission à l'ISSET Ksar Hellal dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission.

6. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

Les formations cités ci-dessus seront prévues dans le siège **de l'Institut Supérieur des Études Technologiques de Ksar Hellal**.

La mission se déroulera durant la période mai- juin 2021 et les dates exactes seront fixées ultérieurement par **l'Institut Supérieur des Études Technologiques de Ksar Hellal** après concertation avec le consultant/bureau concerné.

7. QUALIFICATIONS ET PROFIL DU CONSULTANT

Peuvent participer à cette consultation les consultants (organismes de formation et de d'expertise) ayant :

- Une expérience professionnelle pertinente dans le domaine de management et suivi des projets (de préférence des projets PAQ)

- Avoir participé à des actions et projets similaires : formation et/ou assistance de l'exécution des projets PAQ.

8. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTERET

- Lettre de candidature au nom du directeur de ISET KH
- Expériences générales de l'organisme candidat ou du consultant avec les pièces justificatives
- Références récentes et pertinentes en missions similaires
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives
- Curriculum Vitae de(s) expert(s) qui vont intervenir dans cette action.

9. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT

Le mode de sélection de consultant et en particulier celui de(s) expert(s) responsable(s) de la qualité de formation (personne(s) physique(s)) selon les directives de la Banque Mondiale.

La sélection du consultant est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Mai 2004, mises à jour en Janvier 2011 ».

Une commission de sélection (CS) des candidatures établira un classement des candidatures selon les critères suivants :

Critères de Sélection	Notation
Carrière professionnelle pertinente pour la mission	50
Diplômes et qualifications pertinents pour la mission(Pour les experts)	30
Expériences générales du Bureau /consultant	20
Total	100

Un Procès-Verbal de classement des consultants est rédigé au terme de la sélection par la CS qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible. Tout candidat ayant un score nul dans l'une des trois rubriques est éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.

- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière.

10. CONFLIT D'INTERET

Les consultants en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

11. CONFIDENTIALITE

L'expert retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.